

SYNDICAT CFTC - DOUANES

Bâtiment Condorcet – Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13

☎ : 01 57 53 29 21

E-mail : cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mai 2017

Niveau zéro

C'est le printemps, les arbres bourgeonnent, les plates-bandes refleurissent, les esprits fertiles bouillonnent, foisonnent d'énergie et d'idées lumineuses. A preuve, cette note toute fraîche et pour le moins étonnante d'un DI à ses chefs de service, visant à réguler les va-et-vient des « *flux* » et des « *stocks* ». De ramettes de papier ? Non, non : d'agents.

Ce DI désespéré constate à son grand regret – et au nôtre aussi – que malgré l'enthousiasme de façade qu'il se doit d'afficher avec le PSD, ses services se vident et les malheureux agents qui restent au créneau ne suffisent plus à la tâche. Dans une interrégion à turnover traditionnellement important, les effectifs se réduisent comme peau de chagrin et les missions, il le reconnaît lui-même, finissent par fâcheusement en pâtir. Bref, il ne s'en sort pas. Jusqu'à présent, on compatit, et même, on avait prévu.



Mais notre DI plein d'entrain a un éclair de génie : il faut empêcher le passage à l'acte des agents désireux de quitter cette zone sinistrée. Oui, mais comment faire ? Puisque la demande de mutation est un droit statutaire, et que les règles de gestion conditionnant la mutation à une certaine ancienneté sont bien calées. Sans compter qu'avec l'envolée du nombre de postes à profil qui échappent au tableau, contre toute équité, soit dit au passage, un certain nombre d'agents se font happer inopinément par voie d'enquête sans que leur DI d'origine puisse y trouver à redire. **Quand l'administration s'empêtre dans ses propres paradoxes !**

Qu'à cela ne tienne, pense notre DI qui a un peu trop regardé les épisodes de « *Mentalist* », le tout est de convaincre les agents qu'ils auraient tort de partir. Pas sous hypnose, quand même. Mais via des méthodes à peine plus avouables, préconisées dans la note ébouriffante citée plus haut Et ça donne ceci : si une demande de mutation est jugée « *prématurée* » ou « *émanant d'un agent en poste dans un service en situation connue de sous-effectif ou exposé à un besoin de stabilisation de ses effectifs* », l'agent ne s'en tirera pas à si bon compte. Il sera illico soumis à un entretien avec le chef du pôle GRH, escorté éventuellement du chef de service de l'agent pour faire bonne mesure – un de chaque côté. L'entretien aura pour but avoué de sonder les « *motivations* » du candidat au départ (non mais, de quoi je me mêle ???), et d'« *éclairer* » cet inconscient sur les « *conséquences de sa démarche* ». **Ca vous en bouche un coin ? A nous aussi.**

Vous voyez d'ici le tableau : vous entrez dans le bureau du chef avec la ferme intention de partir planter vos choux dans le jardin ensoleillé de votre Larzac natal, vous en ressortez, essoré comme après un passage au lave-linge, persuadé que le paradis se trouve dans votre tour de banlieue où vous peinez à payer un loyer indécent, et le bonheur dans votre service où la moitié du personnel est en arrêt maladie, tant on s'y sent bien.

Et comme notre DI a quand même la culture de la performance et du résultat, on ne se refait pas, il décide que la pertinence de sa trouvaille sera évaluée à terme via trois indicateurs : le nombre d'entretiens réalisés, le nombre d'entretiens refusés (car, ouf ! on peut refuser, figurez-vous), et le nombre de reports de mutation ou de radiations du tableau obtenus via les entretiens. Ca c'est de l'objectif, ça c'est de l'humain !

Le pompon, c'est cette once de lucidité exprimée en toute fin de note, selon laquelle « *la condition de réussite de ce dispositif* » sera « *liée à son niveau d'acceptation par les agents* ». On vous le dit tout net, ce niveau sera du même tonneau que celui de la note printanière. Niveau zéro.

CFTC-Douanes : sur un autre ton.